

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur COURIO Yan, Maire.

PRESENTS : M. COURIO Yan, M. BLANC Jean-Pierre, Mme HAMMERSCHMIDT Angéline, M. GRENIER Stéphane, Mme COUTELLER Hélène, Mme OLIVIER Stéphanie, M. ORAIN Christophe, M. CORBINEAU Julien, M. GUERIN Dominique, Mme DAVID Cindy, Mme PINON Annie M. VACHON Rémi, Mme VINCE Pascale, M JOGUET Antoine, HALGAND Jacky, M. CHEVALIER Fabien, M. LE MONNIER Sébastien

ABSENTS EXCUSÉS : Mme GUENOT Josiane donne pouvoir à M. BLANC Jean-Pierre

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme SAEZ Delphine, Mme GABARET Gaëlle, Mme DAVID Cindy, M. HALIN Mickaël, Mme LE CARVES Nadège

M. Christophe ORAIN a été élu secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

ABROGATION DE LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE :

Un avis favorable unanime sur l'abrogation de la DTA est émis par l'ensemble du conseil municipal.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – EXERCICE 2020 :

Le conseil municipal prend acte de ce rapport consultable en Mairie.

TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE – RUE DE LA JAMETRIE : Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour avancer au Sydela la somme de 6 166,14 € concernant l'extension du réseau nécessaire pour desservir un unique terrain rue de la Jamétrie et sollicite le remboursement auprès pétitionnaire.

VENTE DE PARCELLES COMMUNALES RUE DE LA BOSSE : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de céder les parcelles B 2176 (11m²) et B 2177 (59 M²) à Monsieur LEJART pour un montant de 15 € le m² correspondant à l'évaluation domaniale et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de reprise des concessions abandonnées dans le cimetière et mandate la société GESCIME, pour une assistance juridique et de conseil tout au long de la procédure (coût estimatif : 6 570,00 €).

MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION POLE ELEMENTAIRE – AVENANT N°6 : Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°6 au contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 800 € relatif à la mission complémentaire d'API pour un nouvel aménagement de la cour sollicité par le maitre d'ouvrage.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION POLE ELEMENTAIRE - AVENANTS : Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les avenants des lots n°s 1, 2, 3, 5, 8, 10, 11, 12, 15 et 16 d'un montant de 35 485,31 € TTC.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION POLE ELEMENTAIRE – ACCE"PTATION ET AGREMENT DE SOUS TRAITANCE – LOT 11 – REVETEMENT DE SOLS SOUPLES – CHAPES MINCES – MARIOTTE / ARB : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et agréee cette déclaration de sous-traitance déposée par l'entreprise MARIOTTE pour confier à l'entreprise ARB (Aménagement Rénovation Bâtiment), les prestations suivantes : Mise en place de lino pour un montant de 4 620,00 € HT.

DEMANDE EMPRUNT – FINANCEMENT TRAVAUX POLE ELEMENTAIRE : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de contracter un emprunt de 380 000 € auprès du Crédit Mutuel pour une durée de 15 ans au taux fixe de 0,60 % et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt.

RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de recruter un adjoint technique à temps complet pour l'entretien des locaux et l'animation péri et extra-scolaire.

RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT – APPUI SOUSCRIPTION : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de recruter un agent contractuel de droit public ou de droit privé (dans le cadre d'un PEC) pour accompagner la collectivité au développement des outils de communication appropriés suite à l'appel au don lancé pour la rénovation du château de l'Ecurays.

CONVENTION PRESTATION PAIE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE ATLANTIQUE – AVENANT N°2 : Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cet avenant de prolongation d'un an sans modification des autres modifications.

REMBOURSEMENT DES FRAIS AUX ELUS : Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les nouvelles modalités de remboursement.

DECISION MODIFICATIVE N°2 : Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°2 ci-après :

Section de fonctionnement

NÉANT

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
2184-4-10	Mobilier équipement sportif (bancs)	1 000,00	1311-0	Etat et établissements nationaux	-18 945,00
2184-0-16	Mobilier	2 000,00	1311-2	Etat et établissements nationaux	18 945,00
2313-4-10	Constructions équipement sportif	-15 000,00	1313-2	Départements	-369 885,00
2315-4-10	Installations, matériel, équ. Sportif (Pare-Ballons)	14 000,00	1318-2	Autres	-98 400,00
2315-8-31	Travaux voirie	10 000,00	1323-2	Départements	369 885,00
2313-2-26	Pôle élémentaire	18 000,00	1328-2	Autres	98 400,00
1316-0	Participation extérieure réseau	-11 174	1641-0	Emprunts	30 000,00
1346-0	Participation extérieure réseau	11 174	1641-2-26	Emprunts	-21 600,00
			16878-2-26	Matériel de bureau et inform.	21 600,00
	<i>Total</i>	30 000,00		<i>Total</i>	30 000,00

FIXATION TARIFS COMMUNAUX 2022 : Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs 2022 comme suit :

A – TARIFS SALLES

1. Salle polyvalente loisirs

Utilisation	Locaux	TARIFS 2021			TARIFS 2022 Proposition commission de finances			TARIFS 2022 Vote conseil municipal		
		Association ⁽¹⁾	Particulier	Particulier Hors Commune	Association ⁽¹⁾	Particulier	Particulier Hors Commune	Association ⁽¹⁾	Particulier	Particulier Hors commune
Manifestation Ou Réunion - 3 heures ⁽³⁾	Bruants - 1	Gratuit ⁽²⁾	80 €	120 €	Gratuit ⁽²⁾	80 €	120 €	Gratuit ⁽²⁾	80 €	120 €
	Courlis - 2	Gratuit ⁽²⁾	40 €	60 €	Gratuit ⁽²⁾	40 €	60 €	Gratuit ⁽²⁾	40 €	60 €
	Cuisine	Gratuit ⁽²⁾	40 €	60 €	Gratuit ⁽²⁾	40 €	60 €	Gratuit ⁽²⁾	40 €	60 €
	Bar seul	Gratuit ⁽²⁾	25 €	37 €	Gratuit ⁽²⁾	25 €	37 €	Gratuit ⁽²⁾	25 €	37 €
	Bar avec salle	Gratuit ⁽²⁾	20 €	30 €	Gratuit ⁽²⁾	20 €	30 €	Gratuit ⁽²⁾	20 €	30 €
Location pour la journée (Jusqu'à 4H du matin) ⁽⁴⁾	Bruants - 1	Gratuit ⁽²⁾	240 €	360 €	Gratuit ⁽²⁾	240 €	360 €	Gratuit ⁽²⁾	240 €	360 €
	Courlis - 2	Gratuit ⁽²⁾	120 €	180 €	Gratuit ⁽²⁾	120 €	180 €	Gratuit ⁽²⁾	120 €	180 €
	Bar seul	Gratuit ⁽²⁾	50 €	75 €	Gratuit ⁽²⁾	50 €	75 €	Gratuit ⁽²⁾	50 €	75 €
	Bar avec salle	Gratuit ⁽²⁾	40 €	60 €	Gratuit ⁽²⁾	40 €	60 €	Gratuit ⁽²⁾	40 €	60 €
	Cuisine	Gratuit ⁽²⁾	120 €	180 €	Gratuit ⁽²⁾	120 €	180 €	Gratuit ⁽²⁾	120 €	180 €
Location forfait 2 jours (Jusqu'à 20H la 2^{nde} journée) ⁽⁴⁾	Bruants - 1	Gratuit ⁽²⁾	360 €	540 €	Gratuit ⁽²⁾	360 €	540 €	Gratuit ⁽²⁾	360 €	540 €
	Courlis - 2	Gratuit ⁽²⁾	180 €	270 €	Gratuit ⁽²⁾	180 €	270 €	Gratuit ⁽²⁾	180 €	270 €
	Bar seul	Gratuit ⁽²⁾	75 €	112 €	Gratuit ⁽²⁾	75 €	112 €	Gratuit ⁽²⁾	75 €	112 €
	Bar avec salle	Gratuit ⁽²⁾	60 €	90 €	Gratuit ⁽²⁾	60 €	90 €	Gratuit ⁽²⁾	60 €	90 €
	Cuisine	Gratuit ⁽²⁾	180 €	270 €	Gratuit ⁽²⁾	180 €	270 €	Gratuit ⁽²⁾	180 €	270 €
Réunion association commune	Les aigrettes (ancien presbytère)	Gratuit	NC	NC	Gratuit	NC	NC	Gratuit	NC	NC
	Les pluviiers (ex cantine)	Gratuit	NC	NC	Gratuit	NC	NC	Gratuit	NC	NC
Prestations annexes	Podium 30 m ² 15 panneaux de 2 x 1m	Gratuit	2€ les 2 m ²	3€ les 2 m ²	Gratuit	2€ les 2 m ²	3€ les 2 m ²	Gratuit	2€ les 2 m ²	3€ les 2 m ²

- (1) Association dont le siège social est sur la commune, siège hors commune si association à but non lucratif et à but social et humanitaire, le cas échéant 15 € de l'heure (*proposition commission finances tarif : 15 €*)
- (2) Pour les manifestations à but lucratif (entrées, consommations payantes, ventes, loto, etc...), les associations bénéficient de 3 mises à disposition des salles à titre gratuit, au-delà : application demi-tarif de location demandé aux particuliers de la commune.
- (3) Selon disponibilité des salles, mise à disposition gratuite à la famille pour sépulture
- (4) Location Bruants+Courlis+cuisine : remise de 10%

2. Salle des aînés

Si aucune salle disponible : réservée aux seules personnes domiciliées sur la commune et uniquement pour réunion – Tarif salle des Courlis

3. Domaine de l'Ecurays

	TARIFS 2021		TARIFS 2022 <i>Commission finances</i>		TARIFS 2022 <i>VOTE conseil municipal</i>	
Emplacement pour installation structure amovible à partir de 100m²	75 €/jour	Particuliers commune	75 €/jour	Particuliers commune	75 €/jour	Particuliers commune
	115 €/jour	Particuliers et associations hors commune	115 €/jour	Particuliers et associations hors commune	115 €/jour	Particuliers et associations hors commune
Mise à disposition du lavoir et toilettes (jusqu'à 1 h du matin)	20 €/jour	Particuliers commune	20 €/jour	Particuliers commune	20 €/jour	Particuliers commune
	30 €/jour	Particuliers et associations hors commune	30 €/jour	Particuliers et associations hors commune	30 €/jour	Particuliers et associations hors commune
Mise à disposition du lavoir et toilettes - Forfait 2 jours (jusqu'à 1 h du matin)	30 €/jour	Particuliers commune	30 €/jour	Particuliers commune	30 €/jour	Particuliers commune
	45 €/jour	Particuliers et associations hors commune	45 €/jour	Particuliers et associations hors commune	45 €/jour	Particuliers et associations hors commune

4. Maison du Bienveillant

	Tarifs 2021		TARIFS 2022 <i>Commission finances</i>		TARIFS 2022 <i>VOTE Conseil municipal</i>	
Manifestation ou réunion – de 3 heures	60 €	Particuliers commune	60 €	Particuliers commune	60 €	particulier de la commune
	90 €	Particuliers et associations hors commune	90 €	Particuliers et associations hors commune	90 €	Particuliers et associations hors commune
	GRATUIT	Association communale (1) (2) (3)	GRATUIT	Association communale (1) (2) (3)	GRATUIT	Association communale (1) (2) (3)
Location journée (Jusqu'à 4 heures du matin)	180 €	Particuliers commune	180 €	Particuliers commune	180 €	Particuliers commune
	270 €	Association communale (1) (2) (3)	270 €	Particuliers et associations hors commune	270 €	Particuliers et associations hors commune
	GRATUIT	Association communale (1) (2) (3)	GRATUIT	Association communale (1) (2) (3)	GRATUIT	Association communale (1) (2) (3)
Location forfait 2 jours	270 €	Particulier commune	270 €	Particulier commune	270 €	Particulier commune
	405 €	Particuliers et associations hors commune	405 €	Particuliers et associations hors commune	405 €	Particuliers et associations hors commune
	GRATUIT	Association communale (1) (2) (3)	GRATUIT	Association communale (1) (2) (3)	GRATUIT	Association communale (1) (2) (3)
Sonorisation	FORFAIT 30€	Particuliers commune	1j :30 € 2j :40 €	Particulier commune	1j :30 € 2j :40 €	Particulier commune
	FORFAIT 30€	Particuliers et associations hors commune	1j :30 € 2j :40 €	Particuliers et associations hors commune	1j :30 € 2j :40 €	Particuliers et associations hors commune
	FORFAIT 30€	Association communale (1) (2) (3)	1j :30 € 2j :40 €	Association communale (1) (2) (3)	1j :30 € 2j :40 €	Association communale (1) (2) (3)

Les tarifs indiqués sont ceux en vigueur au jour de la réservation. Ils pourront être modifiés par délibération du Conseil Municipal.

- (1) Associations dont le siège social est sur la commune, siège hors commune si association à but non lucratif et à but social et humanitaire
- (2) Pour les manifestations à but lucratif, les associations bénéficient de 3 mises à disposition de la salle à titre gratuit, au-delà : application du demi-tarif de location demandé aux particuliers de la commune
- (3) Association : ni de CA, ni de AG

<p>Chèques caution pour l'ensemble des locations des salles municipales</p> <p>pour dommages occasionnés à la salle : 700 €</p> <p>pour rangement et ménage non effectués correctement : 100 €</p>

B. TARIFS CIMETIERE

CONCESSIONS	Tarifs 2021	TARIFS 2022 commission finances	TARIFS 2022 VOTE conseil municipal
Concessions cimetière :			
↵ Caveau :			
15 ans	55,00 €	55,00 €	55,00 €
30 ans	110,00 €	110,00 €	110,00 €
↵ Columbarium :			
15 ans	375,00 €	375,00 €	375,00 €
30 ans	515,00 €	515,00 €	515,00 €
↵ Cave urne :			
15 ans	55,00€	40,00€	40,00€
30 ans	110,00€	80,00€	80,00€

CAVEAUX ET CAVES URNES	Tarifs 2021	TARIFS 2022 commission finances	TARIFS 2022 Conseil municipal
↵ <u>Caveaux 2019</u>	1 580,00 € (TVA non applicable)	1 580,00 € (TVA non applicable)	1 580,00 € (TVA non applicable)
↵ <u>Caves urnes 2019</u>	264,00 € (TVA non applicable)	264,00 € (TVA non applicable)	264,00 € (TVA non applicable)

C. AUTRES TARIFS DIVERS

	Tarifs 2021	TARIFS 2022 commission finances	Tarifs 2022 conseil municipal
Prêt de verres (en cas de casse ou perte)	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Photocopie			
↵ Noir et blanc	0,20 €	0,20 €	0,20 €
- associations et particuliers			
↵ Couleur A4	1,30 €	1,30 €	1,30 €
- associations et particuliers			
↵ Couleur A3	2,30 €	2,30 €	2,30 €
Vente de bois			
- <i>Le stère de bonne qualité</i>	40,00 €	40,00 €	40,00 €
- <i>Le stère de qualité moyenne</i>	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Vente boissons (licence IV appartenant à la commune)			
- Boissons chaudes non alcoolisées	0.50 €	0.50 €	0.50 €
- Boissons froides non alcoolisées	0.50 €	0.50 €	0.50 €
- Verre vin, verre de cidre	1.00 €	1.00 €	1.00 €
- Apéritifs, Bière	2.00 €	2.00 €	2.00 €

D. TARIFS DROITS DE PLACE ET REDEVANCES

	Tarifs 2021	TARIFS 2022 commission finances	Tarifs 2022 conseil municipal
Forfait Electricité	50 € /an		
Droit place régulier			
- Sans électricité		5 € / mois	5 € / mois
- Avec électricité		7 € / mois	7 € / mois
Droit place occasionnel			
- Sans électricité		5 € / emplacement	5 € / emplacement
- Avec électricité		7 € / emplacement	7 € / emplacement

AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANTICIPEES 2022 : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater par anticipation les dépenses de voirie pour un montant de 38 859 €.

REFECTION DES COUVERTURES CHATEAU DE L'ESCURAYS – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT (DETR – DSIL) : Le conseil municipal sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre la DETR – DSIL pour financer les dernières branches de travaux de réfection des couvertures du château ainsi que les travaux de confortement du pignon ouest.

Pour extrait conforme,
PRINQUIAU, le 1^{er} DECEMBRE 2021
Pour le Maire empêché,
Jean-Pierre BLANC

Les délibérations sont consultables en Mairie